

Formulaire « coûts fixes » Comment déposer une demande d'aide « coûts fixes » au titre du Fonds de solidarité ?

Conditions d'éligibilité

Retrouvez les conditions d'éligibilité sur le site : economie.gouv.fr

Accueil du portail > Covid19-soutien-entreprises > Prise en charge des coûts fixes
ou en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/prise-en-charge-couts-fixes>

Les critères d'éligibilité seront également précisés dans le décret mis à disposition sur le site : impots.gouv.fr

Comment bénéficier de l'aide ?

Depuis le 31 mars 2021, vous pouvez déposer votre demande pour les mois de janvier et février 2021 en complétant le **formulaire spécifique situé dans la messagerie** accessible depuis votre espace «**Professionnel**» sur le site impots.gouv.fr.

Une attestation de votre expert-comptable sera exigée. Dès l'envoi de ce courriel depuis le compte de messagerie, le formulaire complété sera envoyé automatiquement au service compétent pour le règlement.

La période de mars et avril est accessible depuis le 7 mai 2021.

Pour les mois de mai et juin 2021, la demande est accessible depuis le 30 juin 2021.

La demande d'aide dite « coûts fixes » intègre 3 régimes distincts:

- Une aide dite « Coûts Fixes - Originale »
- Une aide dite « Coûts Fixes – Saisonnalité
- Une aide dite « Coûts Fixes - Groupe »

Attention : une seule demande par entreprise (SIREN) sera acceptée.

Soyez vigilant : utilisez bien votre compte professionnel de messagerie sous votre espace «Professionnel» du site impots.gouv.fr, et non votre compte de messagerie de l'espace «Particulier».

Accéder au formulaire en 4 étapes

1. Connectez-vous au site « impots.gouv.fr » et cliquez sur « Votre espace Professionnel »



2. Identifiez-vous via vos identifiants professionnels (votre adresse électronique et mot de passe)

Connexion à mon espace professionnel

Adresse électronique

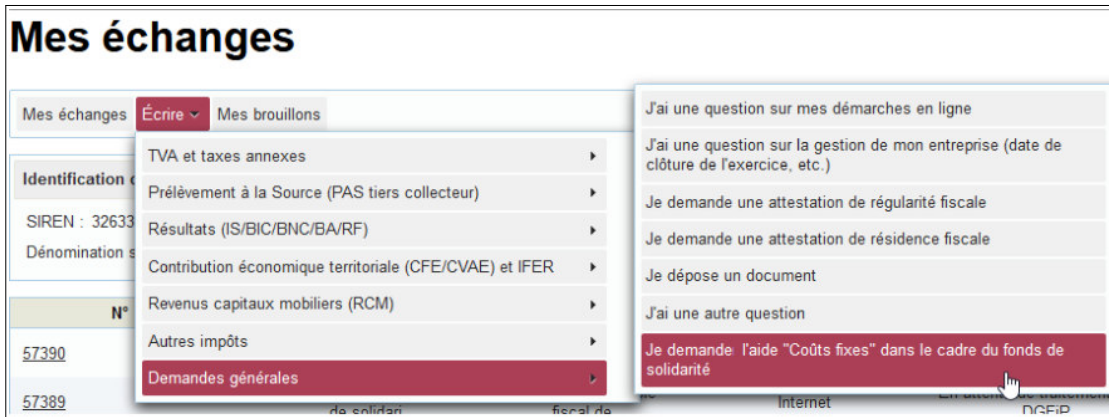
Mot de passe ?

[Mot de passe oublié](#)

Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis

3. Sélectionnez le service « Messagerie »

4- Sélectionnez « Écrire » dans le menu puis dans « Demandes Générales » sélectionnez « Je demande l'aide « Coûts fixes » dans le cadre du fonds de solidarité ».



La saisie de la demande en 7 rubriques

1 - Précisez la période concernée par votre demande

Vous ne pouvez déposer qu'une seule demande par période pour le compte de l'entreprise

This screenshot shows the 'Aide « coûts fixes » - Fonds de solidarité' form. At the top, there are three buttons: 'Saisie du formulaire', 'Récapitulatif', and 'Accusé de Réception'. Below them, a text line says 'Tous les champs suivis d'un astérisque * sont obligatoires.' and a bullet point instructs: '● Veuillez indiquer la période concernée par votre demande *'. A dropdown menu is open, showing 'Sélectionnez la période'. At the bottom right, there are two buttons: 'Enregistrer un brouillon' and 'Abandonner'.This screenshot is similar to the previous one, but the dropdown menu is now closed, and the selected period 'Entre le 01/01/2021 et le 28/02/2021' is visible in the input field. The rest of the form, including the navigation buttons and the 'Enregistrer un brouillon' and 'Abandonner' buttons, remains the same.

Suite au choix de la période, le formulaire se déploie complètement et les autres données du formulaire s'affichent automatiquement.

2- Saisie du montant de l'aide

Le montant de l'aide correspond au montant de l'aide « coûts fixes » calculé, demandé et attesté par l'expert-comptable.

● Montant de l'aide

Montant calculé, demandé et attesté par l'expert-comptable * €

NB : le montant de l'aide demandée ne doit pas être supérieur à 10 000 000,00 €. Si tel est le cas, le formulaire sera rejeté.

3 - Saisissez vos coordonnées

Indiquez vos coordonnées de contact et saisissez votre fonction au sein de l'entreprise (Entrepreneur individuel, Gérant de la société, Expert-comptable, Salarié de l'expert comptable, Représentant de l'association, Autre) :

● Coordonnées du demandeur

Nom *

Prénom *

Téléphone *

Courriel *

Courriel 2

Fonction exercée au sein de l'entreprise *

4 – Saisissez le SIRET de votre entreprise et ses coordonnées

● Veillez saisir le SIRET de votre établissement

SIRET
SIREN * NIC *

Raison sociale *

Adresse *

5 – Sélectionnez le régime d'aide correspondant à l'aide « coûts fixes » demandée

- ◆ Si vous choisissez l'aide « coûts fixes - originale », vous devez indiquer le numéro de formulaire du second mois de la période d'éligibilité du fonds de solidarité volet 1 ayant fait l'objet d'un paiement au titre de la période concernée ou, à défaut le numéro de formulaire du premier mois

● Veuillez sélectionner le régime d'aide correspondant à l'aide « coûts fixes »

- Aide « coûts fixes » originale mensuelle ou aide « coûts fixes » originale bimestrielle

Numéro de formulaire du second mois de la période d'éligibilité du fonds de solidarité volet 1 ayant fait l'objet d'un paiement au titre de la période concernée ou, à défaut le numéro de formulaire du premier mois (le versement sera effectué sur les mêmes références bancaires) *

- Aide « coûts fixes » saisonnalité ou aide « coûts fixes » groupe

- ◆ Si vous choisissez l'aide « coûts fixes - saisonnalité » ou l'aide « coûts fixes - groupe », indiquez vos coordonnées bancaires.

● Veuillez sélectionner le régime d'aide correspondant à l'aide « coûts fixes »

- Aide « coûts fixes » originale mensuelle ou aide « coûts fixes » originale bimestrielle

- Aide « coûts fixes » saisonnalité ou aide « coûts fixes » groupe

Le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que l'aide soit versée doit être celui de votre entreprise et non celui du dirigeant ou d'un associé.

Titulaire du compte bancaire de l'entreprise : *

Code IBAN *

Code BIC *

6 - Précisez les coordonnées de l'expert comptable

● Coordonnées de l'expert-comptable	
SIRET	<input type="text"/>
SIREN *	<input type="text"/>
NIC *	<input type="text"/>
Raison sociale *	<input type="text"/>
Adresse *	<input type="text"/>
Nom *	<input type="text"/>
Prénom *	<input type="text"/>
Téléphone *	<input type="text"/>
Courriel *	<input type="text"/>

7 – Joignez la liste des pièces justificatives demandées

!! La transmission des pièces justificatives est **obligatoire**. L'oubli d'une pièce justificative peut engendrer des retards dans le traitement de la demande.

La taille maximale de l'ensemble des pièces jointes ne peut pas dépasser 10Mo. Si la taille des pièces jointes est supérieure à 10Mo, alors il convient de joindre les pièces dépassant ce seuil par le biais de la messagerie sécurisée en posant une « autre question ».

Vous devez joindre la liste des pièces justificatives correspondant au dispositif de l'aide « coûts fixes » demandée.

En cliquant sur le lien indiqué, vous pourrez accéder à la liste des pièces justificatives attendues.

● Pièces jointes * ?

Veuillez joindre l'ensemble des documents ci-dessous sous peine d'irrecevabilité de votre dossier :

-> Cliquez ici pour voir la liste des pièces justificatives

+ Ajouter un document

Valider

Enregistrer un brouillon

Abandonner



Aide « Coûts Fixes »
Liste des pièces justificatives à joindre à la demande

Pour aide « coûts fixes » dite originale mensuelle :

- Le formulaire en ligne sur l'espace professionnel ;
- La fiche de calcul de l'EBE « coûts fixes » au format pdf et au format tableur : **Fiche de calcul_CF_maille_mensuelle**
- La balance générale 2021 pour la période éligible et la balance générale 2019 pour la période de référence (une balance pour chaque mois) ;
- La déclaration sur l'honneur de l'entreprise : **Declaration_honneur_CFO**
- Le cas échéant pour les entreprises exerçant leur activité principale dans la location et la location-bail d'articles de loisirs et de sport ou du commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé, une attestation de l'expert comptable, tiers de confiance, confirmant que l'entreprise réalise au moins 50 % du CA dans la vente au détail de skis et de chaussures de ski.
- Si choix d'un expert comptable :
 - L'attestation de l'expert comptable : **Attestation_CFO_maille_mensuelle_EC**
- Si choix du commissaire aux comptes :
 - L'attestation du commissaire aux comptes : **Attestation_CFO_maille_mensuelle_CAC**
 - L'attestation de l'entreprise : **Attestation_CFO_maille_mensuelle_DAF**

Pour aide « coûts fixes » dite originale bimestrielle :

- Le formulaire en ligne sur l'espace professionnel ;
- La fiche de calcul de l'EBE « coûts fixes » au format pdf et au format tableur : **Fiche de calcul_CF_maille_bimestrielle**
- La balance générale 2021 pour la période éligible et la balance générale 2019 pour la période de référence (dans la mesure du possible, une balance pour chaque mois) ;
- La déclaration sur l'honneur de l'entreprise : **Declaration_honneur_CFO**
- Le cas échéant pour les entreprises exerçant leur activité principale dans la location et la location-bail d'articles de loisirs et de sport ou du commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé, une attestation de l'expert comptable, tiers de confiance, confirmant que l'entreprise réalise au moins 50 % du CA dans la vente au détail de skis et de chaussures de ski.
- Si choix d'un expert comptable :

1

- L'attestation de l'expert comptable : **Attestation_CFO_maille_bimestrielle_EC**
- Si choix du commissaire aux comptes :
 - L'attestation du commissaire aux comptes : **Attestation_CFO_maille_bimestrielle_CAC**
 - L'attestation de l'entreprise : **Attestation_CFO_maille_bimestrielle_DAF**

Pour aide « coûts fixes » dite saisonnière :

- Le formulaire en ligne sur l'espace professionnel ;
- La fiche de calcul de l'EBE « coûts fixes » au format pdf et au format tableur : **Fiche de calcul_CF_saison**
- La balance générale 2021 pour la période éligible et la balance générale 2019 pour la période de référence (dans la mesure du possible, une balance pour chaque mois) ;
- La déclaration sur l'honneur de l'entreprise : **Declaration_honneur_CF_saison**
- Le cas échéant pour les entreprises exerçant leur activité principale dans la location et la location-bail d'articles de loisirs et de sport ou du commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé, une attestation de l'expert comptable, tiers de confiance, confirmant que l'entreprise réalise au moins 50 % du CA dans la vente au détail de skis et de chaussures de ski.
- Si choix d'un expert comptable :
 - L'attestation de l'expert comptable : **Attestation_CF_saison_EC**
- Si choix du commissaire aux comptes :
 - L'attestation du commissaire aux comptes : **Attestation_CF_saison_CAC**
 - L'attestation de l'entreprise : **Attestation_CF_saison_DAF**
- Le Relevé d'identité Bancaire (RIB).

Pour aide « coûts fixes » dite groupe :

Les entreprises du groupe n'ayant pas déjà bénéficié de l'aide « coûts fixes » ont le choix entre l'aide « coûts fixes » dite originale mensuelle ou l'aide « coûts fixes » dite originale bimestrielle. Les attestations / Feuilles de calculs sont reprises des rubriques correspondantes. Doivent ainsi être déposés à l'appui du formulaire en ligne sur l'espace professionnel pour chaque entreprise du groupe n'ayant pas déjà bénéficié de l'aide « coûts fixes » :

- balance générale 2021 pour la période éligible et leur balance générale 2019 pour la période de référence - dans la mesure du possible, une balance pour chaque mois ;
 - déclaration sur l'honneur : **Declaration_honneur_CFO** ;
 - le cas échéant pour les entreprises exerçant leur activité principale dans la location et la location-bail d'articles de loisirs et de sport ou du commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé, une attestation de l'expert comptable, tiers de confiance, confirmant que l'entreprise réalise au moins 50 % du CA dans la vente au détail de skis et de chaussures de ski ;
 - Le Relevé d'identité Bancaire (RIB).
- Et en fonction de leurs choix :
- Si choix de l'aide « coûts fixes » dite originale mensuelle :
 - La fiche de calcul de l'EBE « coûts fixes » au format pdf et au format tableur : **Fiche de calcul_CF_maille_mensuelle** ;

2

Après une dernière vérification, validez l'envoi du formulaire.

Rappel : le montant de l'aide demandée ne doit pas être supérieur à 10 000 000,00 €. Si tel est le cas, le formulaire sera rejeté.

- Montant de l'aide

Montant demandé: 10 000 000 €

- Numéro du formulaire

Numéro du formulaire du volet 1:

- Coordonnées du demandeur

Nom :
Prénom :
Téléphone
Courriel 1
Courriel 2
Fonction exercée au sein de l'entreprise :

- Le SIRET de l'établissement

SIRET :
Raison sociale :
Adresse de l'établissement

- Coordonnées de l'expert-comptable

SIRET :
Nom
Prénom :
Téléphone :
Courriel :

Liste des pièces jointes :

[Envoyer](#) [Enregistrer un brouillon](#) [Retour à l'étape précédente](#) [Abandonner](#)

Suite à la création de votre demande, un accusé de réception est automatiquement créé au sein de la demande.

- Coordonnées de l'expert-comptable

SIRET :
Nom :
Prénom :
Téléphone :
Courriel :

Pièces jointes :

[Compléter](#)

Accusé Réception 